



Assemblée générale du 13 mars 2008

Rapport d'activités 2007

I. Membres

Au 31 décembre 2007, TRIAL comptait 171 membres cotisants (+ 25), dont 8 membres collectifs.

91 personnes ou organisations ont par ailleurs fait un don durant l'année écoulée (-6).

II. Comité

Le Comité, composé de Philip Grant (président), François Membrez (vice-président), Anna Petrig (vice-présidente), Michael Duttwiler (secrétaire), Jean-Luc von Arx (trésorier), Sandrine Roth, David Lounici, Chantal Marrès, Christa Pfister (jusqu'au mois d'octobre), Magali Maystre, Anya George, Aurélie Planas, Elisabeth Baumgartner, Emilia Richard (jusqu'au mois d'octobre), Carolin Wuerzner (depuis le mois de novembre) et Michel Heinzmann (depuis le mois de novembre), s'est réuni 3 fois en 2007, à Fribourg.

Elus pour deux ans en 2006, Elisabeth Baumgartner, Philip Grant, Jean-Luc von Arx, David Lounici, François Membrez, Anna Petrig et Sandrine Roth sont soumis à réélection en 2008.

Michael Duttwiler, Chantal Marrès, Carolin Wuerzner et Michel Heinzmann, élus ou réélus en 2007, ne sont pas soumis à (ré)élection cette année.

III. Activités en 2007

A. Actions judiciaires

Le 8 juillet 2004, Abdennacer Naït-Liman, soutenu par TRIAL, a déposé une demande en dommages-intérêts contre Abdallah Kallel, ancien ministre de l'intérieur et la République de Tunisie devant le Tribunal de première instance de Genève, lieu de son domicile. Il se basait notamment sur le for de nécessité de l'art. 3 LDIP. Les défendeurs ont fait défaut à l'audience d'introduction. En première instance, le Tribunal s'est déclaré incompétent à raison du lieu. Abdennacer Naït-Liman a alors interjeté appel devant la Cour de justice, devant laquelle les défendeurs ont également fait défaut. La Cour de justice, dans un arrêt daté du 15 septembre 2006, a laissé ouverte la question de savoir s'il existait un for de nécessité au sens de l'art. 3 LDIP (loi fédérale sur le droit international privé), mais a confirmé la décision de première instance au motif que les défendeurs bénéficiaient d'une immunité de juridiction. Contre cette décision, Abdennacer Naït-Liman a recouru devant le Tribunal fédéral le 20 octobre 2006, avec le soutien de TRIAL.

Le 22 mai 2007, le Tribunal fédéral a rejeté le recours d'Abdennacer Naït-Liman, en soutenant que les conditions pour que le for de nécessité de l'article 3 LDIP s'applique n'étaient pas remplies.

Au mois d'octobre 2007, TRIAL a saisi la Cour européenne des droits de l'homme d'une requête contre la Suisse, arguant de ce que le droit d'accès à un tribunal, tel que prévu par l'art. 6 CEDH, avait été violé dans cette affaire. La procédure est en cours.



Plusieurs rencontres ont eu lieu avec de nombreux représentants d'ONG internationales ou d'individus souhaitant connaître les possibilités d'introduire des actions pénales ou civiles en Suisse. La confidentialité ne permet pas d'en dire plus ici, sauf pour souligner qu'un suivi sérieux s'est instauré sur quelques affaires.

Une dénonciation pénale a été déposée au mois de décembre 2006, suite à des informations découvertes par TRIAL, devant les autorités fédérales. Là non plus, il n'est pour l'heure pas possible d'en dire plus pour le moment. Une seconde dénonciation pénale, déposée au mois de janvier 2007, a été classée.

Enfin, une affaire a également été introduite au mois de novembre 2007 devant le Parquet du Procureur général à Genève. A fin 2007, le Procureur général n'y avait toujours pas donnée suite.

B. Centre d'action juridique

Après de longs mois de préparation, le Centre d'action juridique de TRIAL (CAJ) a ouvert ses portes en automne 2007.

Grâce à plusieurs importants soutiens financiers, le CAJ dispose enfin d'une petite équipe pour mener ses activités. Philip Grant en

est le Directeur. Leonor Vilas officie comme collaboratrice scientifique depuis l'été 2007, tandis que Rachid Mesli travaille pour le CAJ sur la base d'un contrat de mandat.



A fin 2007, le CAJ avait introduit ses deux premières affaires devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, concernant des dossiers de disparitions forcées en Algérie. De nombreuses autres affaires étaient par ailleurs en cours de préparation.

En parallèle à l'Algérie, où des contacts étroits avec différentes associations et personnes actives sur la question des droits de l'homme existent désormais, le CAJ a entrepris de développer son action dans d'autres directions, en particulier la Bosnie-Herzégovine. Un nombre pour l'heure restreint d'affaires, portant sur ce pays, est actuellement en cours d'analyse pour déterminer la faisabilité d'une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme ou les Comités onusiens.

A cette fin, le Directeur du CAJ s'est rendu à Sarajevo et à Srebrenica en juillet et en octobre 2007. Des liens ont été tissés avec plusieurs organisations intéressées par la problématique développée par le CAJ. Un séminaire de présentation s'est tenu en octobre 2007 devant près d'une vingtaine de représentants d'ONG locales.

Dès 2008, grâce au soutien financier de l'association Agir ensemble pour les droits de l'homme, le CAJ disposera d'une petite antenne à Sarajevo. Son représentant sur place œuvrera pour maintenir des liens directs avec les victimes et les organisations qui les soutiennent, pour effectuer une analyse juridique préliminaire des dossiers potentiels, pour procéder aux traductions nécessaires, etc. Lorsque des affaires seront susceptibles, eu égard aux conditions restrictives de recevabilité des plaintes devant les organes internationaux, de déboucher sur une intervention du CAJ, le personnel du Centre préparera les dossiers en conséquence depuis Genève, le lien avec les victimes étant entretenu par le représentant local du CAJ.

Le personnel du CAJ a par ailleurs tissé des liens et rencontrés, à plusieurs reprises, des représentants d'ONG intéressées à un partenariat débouchant sur des procédures devant des instances internationales, concernant les pays suivants :

- Sri Lanka
- Roumanie
- Népal
- Mexique
- Algérie

Le personnel du CAJ a par ailleurs rencontré au mois de novembre un membre du *Petition Team* du Haut Commissariat aux droits de l'homme, afin de discuter de divers aspects pratiques et de problèmes concrets qui pourraient se poser dans nos démarches futures.

C. Darfour

Le 17 juillet 2007, journée de la justice internationale, TRIAL a mené une action symbolique fort remarquable : le jet d'eau de Genève a été illuminé de rouge durant la soirée, en rappel des souffrances des victimes au Darfour.

Une conférence de presse, à laquelle a notamment participer le maire de Genève, s'est tenue le 16 juillet, pour présenter l'action de TRIAL sur le Darfour.

L'association a en effet adressé début juillet 2007 un mémorandum au Comité des droits de l'homme des Nations Unies, qui devait se prononcer sur le rapport périodique que cet Etat devait lui soumettre au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte II).



TRIAL demandait notamment au Comité des droits de l'homme de dire au Soudan que celui-ci devait coopérer dans l'arrestation et la remise des personnes poursuivies par la Cour pénale internationale non seulement en vertu de la résolution du Conseil de sécurité soumettant la situation au Darfour à la CPI, mais aussi en vertu du Pacte II.

C'est précisément ce qu'a fait le Comité des droits de l'homme dans ses recommandations de fin juillet 2007. Une première !

D. Trial Watch

2007 a été une nouvelle année exceptionnelle pour Trial Watch. Au plan quantitatif, la barre des 550 profiles (env. 400 à fin 2006) a été franchie. En nombre de visites, la progression est fulgurante. Si durant les 4 premières années du projet, environ 1'000'000 de profiles ont été visités, rien que durant l'année

2007, ce sont près de 1'500'000 profils qui ont été consultés. Le seuil des 3'000'000 de visites au total était presque atteint à fin 2007. De multiples développements devant les juridictions internationales et les tribunaux internes de nombreux Etats ont exigé un nombre très élevé de mises à jour continuelles de la base de données, toujours plus appréciées.

Katerina Kappos, la coordinatrice du projet, a continué à pouvoir compter sur une large équipe de rédacteurs et de traducteurs bénévoles.

Le volume de travail a impliqué que le passage à l'espagnol, envisagé pour 2007, a dû être reporté. Les moyens informatiques et humains (traductions) ont fait défaut. L'idée d'offrir une partie du site en espagnol prochainement reste toutefois d'actualité.

E. Site internet, bulletin d'information et presse

Le nombre de visites sur le site de l'association a continué à progresser, passant de 2000 visites par jour à la fin 2006 à près de 2500 visites quotidiennes à fin 2007.

Durant l'année écoulée, trois bulletins d'information ont été publiés, en français et en allemand. Adressés à plus de 700 personnes, les BI contiennent des articles de fond sur des thèmes actuels, informent les membres et les sympathisants de l'association sur les actions de TRIAL et relatent des derniers développements dans le droit pénal international et dans la lutte contre l'impunité.

TRIAL a diffusé plusieurs communiqués de presse durant l'année. L'association est de plus en plus sollicitée par les médias sur les questions de justice internationale, tant dans la presse qu'à la radio ou à la télévision.

Chaque semaine, TRIAL adresse par ailleurs sa newsletter informatique relative à l'actualité de la justice internationale à plus de 1'200 personnes.

F. Coalition pour la Cour pénale internationale

TRIAL est à l'origine de la création de la Coalition suisse pour la Cour pénale internationale, qui a vu le jour au mois de décembre 2004 à Berne. En sont pour l'heure membres: Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT); Amnesty International – Section suisse; Association pour la prévention de la torture (APT); Association suisse contre l'impunité (TRIAL); Commission internationale de juristes, section suisse; Communauté de travail des œuvres d'entraide (Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas et l'EPER); Fédéralistes mondiaux suisses; Humanrights.ch; Société pour les peuples menacés; Ligue suisse des droits de l'homme; Organisation



mondiale contre la torture (OMCT).

Le secrétariat de la Coalition est assuré par TRIAL.

En janvier et en août 2007, la Coalition est intervenue, sur proposition de TRIAL, auprès du Conseil fédéral afin que celui-ci signe rapidement la nouvelle Convention internationale sur les disparitions forcées.

G. Autres actions

Avec d'autres organisations, TRIAL est intervenu en 2007 auprès des autorités fédérales sur le dossier des fonds de l'ancien dictateur haïtien François Duvalier. La démarche visait à faire en sorte que les montants – plusieurs millions de francs – bloqués en Suisse depuis de nombreuses années ne soient pas restitués à l'ancien dictateur, mais puisse profiter aux victimes de son régime. Le Conseil fédéral a prolongé le blocage des fonds. Des développements intéressants sont attendus pour 2008.

TRIAL a également rencontré et contacté plusieurs autorités fédérales (Ministère public de la Confédération, auditeur en chef de l'armée, Office fédéral des migrations, Tribunal administratif fédéral) pour discuter de l'amélioration de la recherche en Suisse de criminels internationaux, et de la création d'une unité spéciale pour les crimes de guerre. TRIAL a reçu l'assurance des autorités rencontrées et contactées de ce que tout était entrepris pour rationaliser l'action des pouvoirs publics. TRIAL a toutefois mis en lumière au moins une affaire qui avait échappé à la vigilance des autorités concernées et qui aurait dû donner lieu à dénonciation à la justice pénale.

H. Fête des 5 ans de TRIAL

Le 25 novembre 2007 s'est tenue à Lausanne une assemblée générale extraordinaire, suivie de la fête des 5 ans de TRIAL.

Une première partie a été consacrée à une table ronde rassemblant plusieurs intervenants de qualité venus de Suisse et de France, devant un public nombreux et attentif.

La seconde partie, plus festive, a vu plusieurs groupes de musique et de danse se produire au Théâtre 2.21.



L'occasion pour les anciens et les nouveaux de TRIAL de laisser un moment de côté la lourde problématique des crimes internationaux, dans une ambiance joyeuse et mémorable.

IV. Locaux et secrétariat

Le secrétariat de TRIAL a été assuré durant l'année 2007 par un poste à 20% (d'abord par Michael Duttwiler, puis par Elisabeth Baumgartner).

Depuis novembre 2007, TRIAL occupe un nouveau bureau au sein de la Maison des associations à Genève. Ce déménagement est lié à l'ouverture du Centre d'action juridique. Il offre désormais quatre places de travail, alors que le précédent local ne pouvait accueillir qu'une seule personne à la fois.

Par ailleurs, six stagiaires en provenance de France et de Suisse ont été accueillis par l'association à temps complet ou partiel durant l'année écoulée.

Philip Grant – Président
1^{er} mars 2008